



16ème législature

Question N° : 18063	De Mme Virginie Duby-Muller (Les Républicains - Haute-Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques		Ministère attributaire > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques
Rubrique > discriminations	Tête d'analyse > Lutte contre l'homophobie dans le sport	Analyse > Lutte contre l'homophobie dans le sport.
Question publiée au JO le : 28/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur les comportements homophobes observés lors de la dernière journée du championnat de France de football professionnel. Le 17 mai marque la journée internationale de lutte contre l'homophobie. Depuis plusieurs années, la Ligue de football professionnel (LFP) organise une action avec les équipes des championnats de Ligue 1 et Ligue 2, afin de sensibiliser le plus grand nombre à la lutte contre ces violences qui n'ont pas leur place dans la société. Cependant, bien que le plus grand nombre des joueurs, entraîneurs et arbitres participent positivement à ce dispositif, il y a toujours certains joueurs qui refusent de s'y associer pour des motifs douteux. L'année dernière, une poignée de joueurs, pour des motifs religieux, avait refusé de porter un maillot dont le flochage était aux couleurs arc-en-ciel. Cette année, le flochage avait été abandonné et remplacé par un *patch* avec l'inscription « homophobie » barrée en rouge et le *patch* de la Ligue 1 ou Ligue 2 aux couleurs arc-en-ciel. Toutefois, un joueur du FC Nantes qui s'était déjà fait remarquer par son absence injustifiée l'année dernière était de nouveau absent lors de cette journée. Un autre joueur de l'AS Monaco a lui joué en ayant masqué le *patch* de lutte contre l'homophobie. Par les valeurs de partage, de solidarité, de tolérance que le sport véhicule, ces faits sont intolérables. Ces cas isolés rappellent la nécessité de lutter collectivement pour l'égalité des droits et contre les discriminations. Ainsi, elle souhaite savoir si le Gouvernement compte agir auprès de la LFP, qui bénéficie d'une sous-délégation de service public, pour faire appliquer ces mesures qu'elle mène et lui indiquer les mesures que le Gouvernement mène pour lutter contre l'homophobie dans le sport de manière générale.